

L'Escholier

Rédaction et administration :
CASIER POSTAL 475

Téléphone : MAIN 7460

GAZETTE DU QUARTIER LATIN

Rédigée en collaboration

PARAIT TOUS LES VENDREDIS

Quatre pages : - - 5 sous

Abonnement : - 1.25 sous

LA QUESTION DU FRANÇAIS

Le "Devoir" du 25 novembre a publié une lettre de l'abbé D'Amours à Henri Bourassa. Elle est très longue à lire. On est presque forcé de faire dodo au milieu. Toutefois, — pour employer la formule des "petites amies" du Quartier, — ça finit par se tirer. Entre autres choses, le brave directeur de l'"Action Catholique" reproche à son collègue du "Devoir" son "Impératif Catégorique". Jusqu'ici, nous connaissions un Bourassa doré de brillantes qualités et de non moins brillants défauts, mais nous ignorions qu'il fut muni de ce machin qui s'appelle un "Impératif catégorique". Comme trouvaille, c'est heureux; comme coup porté à un adversaire, c'est foudroyant.

Enfin, le point intéressant de cette lettre, c'est qu'elle est le troisième document plus ou moins solennel publié en quelques semaines à l'adresse du champion des droits du français au Canada. Le premier en date est l'Encyclique de Benoît XV, qui fut suivie de près, de très près, même par le jugement du Conseil Privé sur le Règlement 17, et la trilogie sacrée se complétait, samedi dernier, par la publication in-extenso du document d'Amours. Et le plus respectable des trois n'est peut-être pas celui qu'on pense.

* * *

Georges Courrières commentait ici même vendredi dernier le jugement du Conseil Privé. A mon avis, il a tort de ne pas accepter comme définitif ce jugement consacrant "le droit absolu des provinces de légiférer en matière d'éducation. C'est une arme dangereuse entre les mains des majorités fanatiques. Mais qui la leur a donnée?"

Pour rendre leur décision, les juges, membres du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté, se sont appuyés sur les textes de l'Acte

de la Confédération. Ces textes sont clairs et parlent par eux-mêmes. Les juges de Londres ne pouvaient pas leur faire dire autre chose que ce qu'ils contiennent. Ce n'est pas leur faute si ces textes n'offrent aucune garantie pour les droits de notre langue. Nous n'avons qu'un parti à prendre maintenant: exiger une édition revue et corrigée de l'Acte de l'Amérique Britannique, du Nord. Elle nous sera très certainement refusée. Il nous restera toujours l'Agitation. Le Québec a de beaux jours de bataille en perspective.

* * *

Quant à l'autre document, parlons-en, puisque personne n'en parle. Moins fortuné que le vénérable Archevêque de Québec et le rusé directeur du "Catholic Register", je n'ai pas eu entre les mains l'original de la Lettre Encyclique de Benoît XV. Mais, je crois que si on haussait... ".....au soleil la page diaphane", on verrait de beaux trèfles d'Irlande dans le filigrane.

Cette lettre est une seconde édition du fameux discours prononcé par Mgr Bourne au Congrès Eucharistique de Montréal et mérite la même réponse. Elle constitue assez bien ce que les hommes de la gauche appellent "l'intervention étrangère". Nous avons le droit de protester. C'est même un devoir de le faire. C'est le temps de répéter la sère parole du Catholique O'Connell: I take my theology at Rome and my politics at home".

* * *

En dépit de ces documents qui sont des coups, la lutte pour "la plus délectable parlure" se continuera en terre canadienne. La relâche ne sera pas de longue durée. Londres et Rome peuvent préparer de nouveaux documents.

JULES ROLLAND.

A propos d'une "lettre ouverte"

Certes, M. Roger Maillet n'a pas menti, lorsqu'il écrivit à l'"ami lecteur": nous n'avons plus d'affinités avec la direction de l'"Escholier". Il aurait même pu ajouter qu'il y a presque dix mois que ce déplorable état de choses existe.

En effet, dans le courant du mois de février, fatigué sans doute de

"dépenser ses énergies" et "d'essuyer des crachats", il transmit les livres de l'"Escholier" à un étudiant qui dut, jusqu'à la fin de l'année, accomplir seul toute la besogne: rédaction, administration, expédition, etc. Cet étudiant fait aujourd'hui partie de la direction contre laquelle M. Maillet croit tout-à-coup de son devoir de protester "au nom de l'ancienne direction" dont il fut l'administrateur pendant trois ou quatre mois.

Il faut avouer qu'elle mérite d'être sévèrement blâmée, "l'orientation nouvelle donnée au journal par

l'article liminaire de Pol. Cheminot"... signé, soit dit en passant, ... Jean Drury! Très scandaleux en effet ce programme, après le laconisme de celui des fondateurs de l'"Escholier": "Nous paraissions, nous paraîtrons".

Pour notre part, cependant, il ne nous serait jamais venu à l'idée, (peut-être parce que nous n'avons pas d'"idées") de protester contre la conduite — peu digne du programme du journal — tenue par M. Maillet, qui abandonna, ses amis, l'an dernier, au moment où l'avenir de l'"Escholier" était gravement compromis... C'est sans doute cela que M. Maillet appelle "généreusement céder la place"... Et nous avons eu l'ingratitude de prendre cette "place, cédée" si "généreusement"! Pour comble de mesquinerie, nous ne nous sommes pas érigés en réformateurs de l'Université Laval, étant assez "Philistins" (mot cher à M. Maillet) pour croire qu'il ne vaut pas la peine de gaspiller le temps précieux de sa jeunesse à "préconiser des réformes" dont le seul résultat pratique est de recueillir des "crachats"...

Mais, question grave, il paraît que M. Maillet a eu à souffrir de "coups d'épingles" donnés par nous. Ces "coups d'épingles", serait-ce d'avoir toujours accepté de bon coeur la collaboration que nous croyions qu'il nous accordait dans les mêmes dispositions, de l'avoir acceptée même lorsqu'elle pouvait paraître dirigée contre l'"orientation" donnée au journal.

Oh! combien M. Maillet qui "dépense ses énergies et essuie des crachats" nous fait songer à cet autre grand réformateur, l'immortel Tartarin, s'écriant: "Des coups d'épée! Des coups d'épée!... Pas des coups d'épingles!"

D'ailleurs nous sommes d'avis que "réformer" ne veut pas dire seulement "démolir", et, à supposer que les réformes préconisées l'an dernier puissent aboutir au résultat désiré, la direction actuelle de l'"Escholier" (n'ayant pas d'idées) ne se sent pas de taille à fonder tout un nouvel état de choses.

Ceci établi, que M. Maillet proteste tout à son aise contre notre attitude (peut-on vivre sans protester?) l'"Escholier" de cette année continuera à suivre, sans rougir de sa prétendue "volte-face", la conduite qu'il s'est tracée au début de l'année, jusqu'à ce que nous "laissions silencieusement passer la prospérité du journal en d'autres mains" sans même prendre la peine de protester, dix mois après de l'"orientation" que pourront lui donner nos successeurs.

LA DIRECTION NOUVELLE.

La poésie "futuriste"

Après RENE GHILL, l'un des piliers de l'ECOLE DECADENTE, surgit à l'horizon littéraire une autre école qui lui est tout à fait opposée. Le genre FUTURISTE, qu'on pourrait tout aussi bien appeler Positiviste ne veut s'occuper que du côté matériel dans la manière d'exprimer la pensée, soit en vers soit en prose.

Par conséquent, plus de mots, plus de remplissage; mais des choses. Plus de verbes, plus d'articles, plus d'adjectifs: écrivons des noms communs et des noms propres. Toute la conception humaine peut s'y renfermer, et je dirais même qu'elle s'y sent plus à l'aise.

Dans ces deux vers futuristes:

"Amie-tendresse-sort-
Sacrifice-amour-mort"

(Destinée... J. T.)

il n'y a que six mots, mais un océan d'idées et de sentiments; agaçons dans notre tête ces quelques mots et aussitôt ils réveilleront dans notre imagination une foule de pensées qu'il est inutile d'exprimer: pourquoi ne pas laisser à notre intelligence un peu de travail?

René Ghill, n'est certes pas de cet avis; et comme tout bon décadent, il nous sert des mots qui non seulement n'ont plus de signification, lorsqu'ils sont agencés avec d'autres, mais qui n'en ont même pas lorsqu'on les considère séparément.

Jugez-en vous-mêmes: lorsqu'il parle des Taureaux:

"Calamistrant la Sagesse de leur barbe."

Si, suivant l'Ecole Futuriste, il s'étais contenté d'écrire:

"Plume-Sagesse-barbe."

on aurait peut-être pu comprendre: que les Taureaux dans leur sagesse se sont servi de leur barbe pour écrire ! ! !... et encore?

L'on peut dire de René Ghill, ce qu'on disait d'un autre; on rencontre dans ses poèmes "un déluge de mots sur un désert d'idées".

En deux mots on peut faire le parallèle entre ces deux genres si disparates:

Décadent-mots
Futuriste-Idees

Jugez de la simplicité de la Poésie Futuriste par ce petit morceau:

HIVER

Arbre-feuilles-tombée-
Frimas-noirceur-gelée-
Glaçons-montagne-vent-
Soleil-départ-froidure-
Tombe-image-nature- (Pays... J. T.)

En dix-huit mots, nous avons l'expression du commencement de l'hiver, ses caractéristiques, et même une comparaison. Le genre Futuriste, comme les autres, s'occupe de la césure et des pieds, mais réduit la phrase à sa plus simple expression.

Voici maintenant "Mort".

Chambre-lit-moribond-
Cierge-noir-frisson-
Genoux-mère-prières-
Douleur-époux-paupières-
Terme-douleurs-cercueil-
Parents-tristesse-deuil-

(Destinée... J. T.)

En quelques mots encore nous avons devant les yeux la scène si terrible de la mort, et tous ses funèbres apprêts.

JEAN TYR.

Lettre à "L'Escholier"

Je prends la liberté de demander aux directeurs de l'"Escholier" quel espace de leur journal pour formuler, ce qui, je crois, est l'opinion de la majorité des étudiants de la faculté de Droit, pour mettre à jour et porter à la connaissance de tous la triste impression laissée à la suite des désordres qui ont marqué le banquet de la semaine dernière.

L'impression laissée — il est douloureux de le dire — est que, le banquet a été plus ou moins déplorable.

Ceux qui ont organisé le banquet n'en sont pas responsables, nous savons le dévouement et le travail qu'il en coûte.

Ils n'en ont pas moins été forcés de faire des excuses pour les "quelques-uns" qui faisaient le chahut, au fond, tout au fond de la salle.

Il aurait peut-être fallu expulser ceux qui, grossièrement, interrompaient les professeurs.

Le moyen aurait-il réussi? Je ne sais, mais il aurait dû être employé pour l'exemple.

Avec des gens qui ont assez peu de cœur et de sens commun pour se glorifier d'avoir été expulsés de l'Université Laval pour cause d'inconduite (1), avec des gens qui sont assez hypocrites et lâches pour venir au banquet offert par l'Université, insulter les professeurs de cette Université, assurés qu'ils sont de l'impunité parce qu'ils ont quitté Laval, avec de tels gens qui posent aux conducteurs d'hommes et qui ne peuvent se conduire eux-mêmes, aucun ménagement ne doit être employé.

Jamais on n'a vu tant de grossièretés affichées en public.

Leur but à ces messieurs était de faire impression et de faire parler d'eux — ils ont réussi. Je ne vous ferai pas l'insulte d'écrire ce que l'on pense et dit de vous.

* * *

Il y a un an, vous posiez aux martyrs et vous criiez à l'injustice, parce que l'on vous mettait à la porte de l'Université, croyez-vous encore qu'aucun ne doute que vous ne l'avez mérité?

C'est vous, Messieurs, qui, descendants des Français, faites gloire et feu de votre culture latine, etc., etc.

Ah! elle est jolie votre culture! Croyez-vous avoir démontré votre supériorité aux garçons de tables, flegmatiquement britanniques, qui vous regardaient avec un sourire de pitié?

Ils sont vos maîtres, vous ne les valez pas...

Je me laisse emporter, je le sens. Avouons qu'il y a de quoi.

J'ai cru avoir rendu service à la faculté en protestant contre votre manière d'agir au banquet de samedi soir.

J'espère qu'après ceci l'on saura vous juger à votre juste nullité, puisque de valeur vous n'en avez aucune.

A bon entendeur, salut.

DAMOCLES.

(1) Ces messieurs portaient, enroulée autour du cou, la corde, insigne de la suspension.

DIX-HUIT ANS!

J'aurai dix-huit ans bientôt... L'heureuse perspective... Dix-huit!... C'est un gros chiffre!... Je me souviens encore, vaguement il est vrai, mais je me rappelle tout de même que, quand j'appris à compter, je considérais comme des énormités, les chiffres, de dix à vingt. J'ai conservé, de ma jeunesse, cette impression, et c'est pourquoi, hier, en me rappelant que mon anniversaire de naissance n'était pas éloigné, j'ai dû recommencer deux fois, la soustraction des dates: 1916 - 1898 = 18, ... pour me convaincre qu'il n'y avait aucune erreur. Pensez donc! C'est le temps où l'on commence à vivre, où cela ne nous intimide plus du tout, de dire son âge... Quand nous ne possédons à notre crédit que 17 années... d'expérience! (il faut le dire vite!) nous n'avons aucun droit de prétendre être autre chose, qu'une petite personne insignifiante; et c'est bien ainsi que certaines gens nous traitent. Il n'y a pourtant pas une accumulation de siècles de 17 à 18. On dirait vraiment, qu'entre ces deux nombres, se trouve comme un abîme qu'on doit franchir. D'un côté s'étendent les territoires de la petite et de la grande enfance que l'on vient de quitter, et de l'autre, l'horizon de la vie qui s'élargit devant soi, et ouvre à nos pas des chemins nouveaux. L'abîme?... C'est sans doute pour nous donner le temps de s'habituer à cet air de gravité et de sérieux sous lequel on doit abriter, dès que les dernières minutes de nos dix-sept printemps ou automnes (c'est de peu d'importance) ont sonnées, toutes nos idées qui dénoteraient encore notre caractère d'enfant. Car à dix-huit ans, il est interdit d'être jeune, c'est-à-dire de penser tout haut. Il faut alors se prendre un sourire d'incrédulité, un regard distrait du va et vient extérieur, qui laisse croire à ceux qui nous entourent que quelques graves préoccupations sont entrées dans notre vie; il ne faut plus parler qu'après avoir tourné la langue dix fois me disait maman, l'autre jour, car plus les années fuient, moins les gens sont réfléchis et discrets; sept fois n'est plus suffisant. Et puis, il n'est plus de bon goût de paraître porter foi aux paroles d'un tel et compagnie. On doit, avec le plus d'hypocrisie possible, répondre à ceux qui nous disent des choses aimables: "Comme vous mentez avec art!" Parfois ce doit être un acte de renoncement, très grand, de feindre de ne pas tirer vanité des compliments que, dans son fort intérieur, on trouve très mérités.....

Ah! Dieu! toutes les graves obligations qu'entraîne la fuite rapide des jours!... Et dire que sous peu, je me mettrai moi-même à pratiquer les vertus caractéristiques de la dix-huitième année.

JAC LINE

Ce 7 novembre 1916

GRANDEUR ET BASSESSE

La guerre est une chose épouvantable: non content d'anéantir des villes entières et de saccager les campagnes, elle enlève aux mères leurs fils, aux épouses leur mari, aux dulcinées leur bien-aimé.

Aussi l'agresseur qui se rend injustement coupable d'une telle abomination doit-il être énergiquement repoussé par tous les peuples lésés et il est de l'intention de tout pays d'y contribuer dans la mesure de ses forces.

Pourtant si nous jetons un coup d'oeil sur les événements qui ont fait surgir le conflit actuel il nous est impossible de douter un seul instant que l'Allemagne et l'Autriche, n'en soient les causes directes et immédiates: leurs préparatifs monstrueux depuis 1870; leurs exigences envers la Serbie pour réparations de l'assassinat de Sarajevo, exigences auxquelles la Serbie ne pouvait accéder sans renoncer à sa nationalité; leur refus catégorique de se réunir devant un tribunal d'arbitrage

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les étudiants,

Maintenant que nos frais sont payés et que tout est terminé en rapport avec notre procès du mois dernier, je viens vous rendre un état de comptes.

Avant de procéder, je tiens, au nom du Comité Provisoire de la Défense des Etudiants, à remercier tous ceux qui ont bien voulu faire leur part dans cette souscription, et spécialement les professeurs des différentes facultés qui nous ont donné leur soutien tant moral que pécuniaire.

		Ce que nous devions recevoir	Ce que nous avons reçu
Droit	160 étudiants	\$40.00	\$40.05
Médecine	150 étudiants	40.00	15.00
Polytechnique	135 étudiants	40.00	29.00
Art Dentaire	130 étudiants	40.00	40.00
Pharmacie	130 étudiants	40.00	11.50
Médecine Comparée	47 étudiants	15.00	15.00
Hautes Etudes Commerciales	40 étudiants	10.00	10.00
Total		\$225.00	\$160.55

DEBOURSÉS:

COUR DU RECORDER.—M. R. Laporte:

Amende	\$25.00
Frais	4.55
MM. E. Tassé et A. Grenier:	
Frais	11.00
Frais de sténographie	60.00
Total	\$100.55

COUR DE POLICE.—MM. E. Tassé et A. Grenier:

Dommages	\$20.00
Frais	5.00
Total	\$25.00

Mtre J. A. Beaulieu, C.R. \$35.00

SOIT:—Cour du recorder

Cour de police	\$100.55
Mtre J. A. Beaulieu	25.00
	35.00

Total payé \$160.55
Total reçu \$160.55

(Signé) "ROBERT BOURASSA, E.E.D."

Membre du Comité Provisoire de la Défense des Etudiants.

Montréal, 30 novembre, 1916.

ou de tenter aucun compromis de quelque nature qu'il fut; leur obstination à ne pas lancer au grand jour leurs relations diplomatiques échangées dans cette circonstance, comme tous les autres pays l'ont fait, tout en un mot nous prouve d'une manière indubitable qu'ils ont voulu et recherché cette déplorable rupture.

Dès lors, sympathisons-nous de tout cœur à la cause des Alliés, et nous nous inclinons devant nos canadiens, qui ne craignent point de sacrifier leur vie pour contribuer à leur victoire.

Mais à côté de ce geste admirable, il est des bassesses sans nom qui couvrent de honte ceux qui s'en rendent coupables, avilissent le militarisme et plongent nos foyers dans le deuil. Nous voulons parler de certains agents recruteurs qui profitent de l'ébriété des passants pour leur arracher, par des moyens que l'honneur réprouve et que la conscience condamne, n'ont consentement que ces derniers n'auraient jamais donné autrement.

Entre autres, la semaine dernière, au bureau de recrutement 406, Saint-Laurent, deux militaires s'étaient emparés d'un homme ivre, qui, cramponné à la porte de ce bureau répétait sans cesse I do not want to enlist! I do not want to enlist! L'un des

militaires le poussait avec énergie, tandis que l'autre s'efforçait de lui faire lâcher prise; l'on parvint ainsi à le faire entrer et nous avons tout lieu de croire que lorsqu'il est sorti il était enrôlé.

Cependant ces gens qui se livrent à de tels turpitudes ont la prétention d'être les défenseurs du droit et de la justice contre la force brutale, de la liberté contre l'asservissement. Que peut-il donc y avoir pour motiver chez eux une telle contradiction? Serait-ce le \$5.00 que, paraît-il, ils retirent pour chaque soldat qu'ils enrôlent? Si tel est le cas, nous n'avons aucune hésitation à dire qu'il est un crime plus grand que celui commis par les Allemands qui tentent d'agrandir leur Empire au prix du sang, et c'est le crime dont se rendent coupables ceux qui s'efforcent de grossir leur bourse en ayant recours à ces artifices, et en faisant participer Dieu à leur ignominie par le serment qu'ils font prêter, dans de telles conditions, à leur victime.

Quoiqu'il en soit, leur conduite est absolument injustifiable et au nom de la liberté de l'enrôlement, dans notre pays, au nom de la justice et de l'honneur, nous protestons contre cette abomination.

A. R.

**SWEET
CAPORAL**

CIGARETTES

"LA FORME LA PLUS PURE
SOUS LAQUELLE LE
TABAC PEUT ÊTRE FUMÉ."

Lancet.